



LE PETIT MARIMONTOIS

.Les vœux du maire

.Travaux

Assainissement

Réseaux

Voirie

Noms des rues et des chemins

Parcours santé

Entretien du patrimoine

.Urbanisme

Requalification de l'entrée
du centre bourg des Prés

.Commémorations

Cérémonie du 11 Novembre

Exposition à Fort Barraux

.In Memoriam

Jean Pelloux

.Repas des anciens

.Comité des fêtes

L'arbre de Noël

La fête du pain de montagne

.Divertissement

Histoire d'antan

Un article sur la forêt

.Infos Pratiques

.Le numérique



Les vœux du Maire pour la nouvelle année

Chers Marimontoises et Marimontois

voici 9 mois que les élus du conseil municipal travaillent solidairement, chacun dans son domaine de compétence, avec le souci de l'intérêt collectif, ce qui est pour moi un motif de satisfaction.

Les réunions avec les organismes de regroupement sont nombreuses, mais j'insiste pour que nous y participions assidûment car les décisions qui y sont prises ont des répercussions sur la vie de notre commune non seulement dans son fonctionnement mais également dans ses finances.

Or il n'est pas facile d'établir des choix d'investissements au vu de nos faibles ressources et des restrictions budgétaires qui s'annoncent.

D'autre part je n'ai pas l'intention de toucher à la part communale des impôts locaux pour financer les investissements.

Il faut donc se tenir informés de toutes les opportunités, être très réactifs, pugnaces et revendicatifs sur nos droits si nous voulons améliorer la qualité de vie de notre village sans grever les budgets.

Vous constaterez dans les pages qui suivent le travail déjà accompli pour traiter les affaires en cours et envisager des perspectives en cohérence avec les objectifs communautaires, car la politique locale doit s'intégrer dans un cadre intercommunal.

La préfecture, la Région, le Département, le Pays du Grésivaudan sont des partenaires indissociables qui nous aident à développer nos projets.

Je compte sur le soutien des Marimontois et souhaite un esprit positif de coopération pour que nous puissions créer un cadre de vie agréable et dynamique.

Cela passe aussi par une convivialité qu'il faut entretenir grâce aux manifestations festives.

Le comité des fêtes qui a tout le soutien de la municipalité est une pièce maîtresse pour favoriser la vie sociale du village. Que chacun ait la volonté d'apporter sa pierre à cet édifice.

Une nouvelle année commence, qu'elle soit propice aux bonnes résolutions.

Le conseil municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé.

*Hommage à tous
Robert Pignatelli
Maire*



Venez nombreux au tirage des rois Vendredi 16 janvier au relais nature à partir de 18h00

Travaux sur les réseaux

Travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche à St Georges:

Suite à la résiliation des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre pour défaillance de l'entreprise Gauthey et du bureau d'études Naldéo, le chantier a été repris par l'entreprise Colas sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études MMO. Il s'agit d'un marché de substitution légalement contracté suivant une mesure d'urgence.

Pour nous guider dans l'épineux domaine de la légalité, la municipalité a pris un conseil juridique en la personne de Me Fiat qui nous assiste dans la rédaction de tous les actes transmis en préfecture et à nos contradicteurs.

-Les prétentions financières de Mr Delsaux responsable de l'agence Gauthey (170 000€ de plus-value demandés au maire en présence de ses adjoints) ont été refusées car elles n'ont aucune justification valable.

-Le retard considérable du chantier sera comptabilisé en pénalités de retard car l'entreprise ne peut donner aucune explication valable sur son absentéisme. Le chantier ne pourra être réceptionné que fin Janvier soit plus d'un an après la date contractuelle d'achèvement, déduction faite des intempéries. Des dommages et intérêts seront demandés au vu du manque à gagner subi par la commune qui n'a pu recouvrir complètement les primes d'assainissement des usagers non raccordés, en plus les plaintes des administrés pour entrave au bon fonctionnement de leurs installations.

-De nombreuses malfaçons ont été découvertes et actées par huissier de justice. Plusieurs branchements mal raccordés ont dû être refaits (ils étaient cassés, non scellés, non connectés sur les bons tabourets), des canalisations sous dimensionnées par rapport aux prescriptions du marché de travaux ont dû être déterrées et remplacées (notamment plus de 400m de tuyaux de refoulement à la combe Louvière), il manquait l'anti-bélier sur le système de pompage. Tout ceci alors que l'ancien bureau d'études avait entériné ces travaux et les avait proposés en paiement. Au vu de ces manquements, la mairie a décidé d'engager une procédure envers l'ancienne entreprise et le bureau d'études associé.

Financièrement l'opération sera réalisée suivant le montant du marché de travaux initial.

Cependant la commune doit avancer 50 000€ pour faire réparer les malfaçons car le paiement des ouvrages correspondants avaient déjà été effectué au vu des facturations validées par Naldéo (cette somme sera récupérée au débit de l'entreprise et du maître d'œuvre).

Grâce à la mise en place de pompes en ligne prescrites par le nouveau bureau d'études, l'économie générée aura permis de mettre en œuvre des enrobés à la place du simple bicouche prévu, ceci sans supplément financier.

Par mesure de vérification un passage de caméra sera réalisé sur certains tronçons (par exemple il a été découvert en cours de chantier qu'un tuyau était écrasé sur l'ancienne canalisation en gravitaire des gîtes).

153 000€ de subventions restent à percevoir à l'achèvement du chantier.

120 000€ seront demandés par voie judiciaire en dommages et intérêts à l'entreprise défaillante.



Poste de relevage de Combe Louvière dont la canalisation de refoulement a dû être remplacée car l'entreprise Gauthey avait posé un tuyau sous dimensionné par rapport aux prescriptions du marché de travaux.

Réseaux électriques:

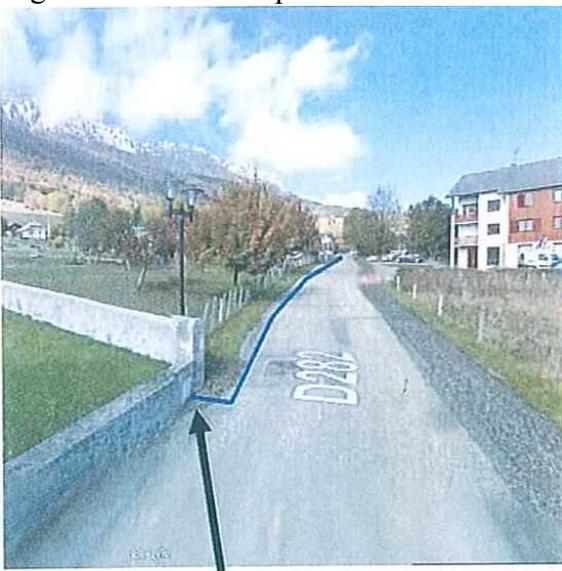
La commune adhère au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour toute modification du réseau électrique public.

Elle y est représentée par deux élus titulaires qui négocient les financements nécessaires aux projets de la commune.

La municipalité s'est engagée dans un programme d'enfouissement des réseaux électriques aux hameaux des Près et de Saint Georges pour éliminer les câbles aériens.



Une 1^{ère} tranche a déjà démarré aux Près par le tirage d'une ligne enterrée de section 3x240mm² entre le distributeur devant l'église et le carrefour du village (en bleu sur la photo), ceci afin d'éliminer le transfo H61, son poteau support et la ligne aérienne (en rouge sur la photo). Cette opération qui représente un budget de 59 711€ est entièrement prise en charge par le SEDI, la commune n'aura aucun frais à supporter. Compte tenu de son indice de richesse et grâce aux négociations menées par la Mairie.



Dépose socle équipé GFC 240
Pose 1 RMBT 6D à la place
Raccordement anciens câbles
+ Nouveau BTS 240²



Dépose H61 + poteau
Dépose BTA T70
Réalisation RAS BT 240² sur support existant

Une 2^{ème} tranche est programmée en 2015 : elle consistera à enfouir les réseaux électrique, télécom et éclairage public sur le tronçon de la route de l'Alpe partant du carrefour des Prés jusqu'au four communal et jusqu'à la grange du père Carron.

Cette opération qui intègre aussi la réalimentation des abonnés riverains, se monte à 110000€, elle est financée à plus de 60% par le SEDI, reste 43000€TTC à la charge de la commune sur le budget 2015.

Sachant que la TVA est récupérable, le débours réel pour la commune se montera à environ 35000€HT.

Il est opportun de réaliser ces travaux tant qu'ils sont subventionnés, et ceci avant que le Conseil Général ne refasse l'enrobé à ses frais comme cela a été négocié avec la commune :

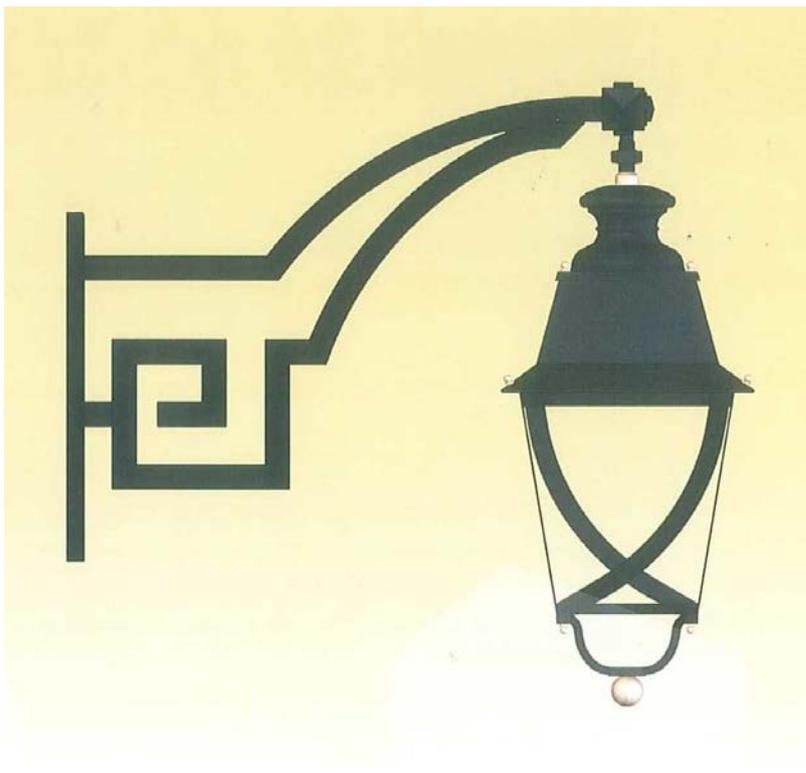
voir l'article sur la voirie



Concernant l'éclairage public :

La nouvelle réglementation impose à partir de 2015 que les ballons fluos 125W installés à 90% sur la commune soient remplacés car ils contiennent du mercure. Ils doivent être renouvelés par des lampes au sodium.

Suite aux démarches des élus, le SEDI nous informe que la commune est éligible pour un financement de 80% avec un plafond de 42 000€ pour remplacer toutes les ampoules. Nous avons un devis de 45 000€ pour remplacer et harmoniser tous les luminaires des hameaux suivant le modèle choisi ci-contre.



Conclusion : la commune n'aura à déboursier que 9000€ pour s'équiper à moindre frais d'un éclairage public neuf, aux normes, esthétique et économe en énergie.

Les nouveaux luminaires seront équipés de lampes 70W avec des ballasts bi-puissance permettant d'atteindre 48W après chauffe, ceci pour le même niveau d'éclairage que les anciennes lampes malgré une consommation divisée par deux (autant de gagné sur les dépenses de fonctionnement).

Quelques précisions à propos de l'eau potable:

La mairie rappelle qu'elle est responsable du réseau en amont jusqu'au compteur d'eau. Toute intervention après compteur est à la charge et sous la responsabilité des abonnés. Par soucis de conformité avec la législation les compteurs seront plombés.

La com.com. étudie la prise de compétence des réseaux d'eau potable. Dans cette optique, elle a fait réaliser un audit financier pour en étudier les conséquences au vu des recettes escomptées et des dépenses d'entretien et de remise aux normes prévisibles.

Le rapport financier fait apparaître une prévision de déficit d'ici 2019, conséquence, pour y pallier il faut s'attendre à ce que la com.com. fixe un prix unique de l'eau sur son territoire, prix qui sera en augmentation significative par rapport à la situation actuelle jugée sous-évaluée.

Concernant notre commune, en contrepartie de cette augmentation indépendamment de notre volonté, le passif des travaux restant à réaliser serait pris en charge par la com.com. (réservoirs et captages à réhabiliter, périmètres de captage à réaliser...), de même que l'emprunt restant dû pour financer les travaux.

Concernant les RIA (Réseaux d'Incendie Armés) :

Des utilisateurs non agréments font régulièrement des prélèvements d'eau sur ces bornes, ceci aux frais des contribuables. Par souci d'équité la municipalité réfléchit sur les conditions d'accès aux points d'eau publics pour en limiter et facturer l'utilisation.

Il faudra également étudier la sécurisation des RIA dont l'utilisation est réservée aux services de sécurité incendie. Notamment il faut que ces ouvrages soient accessibles et opérationnels à tout instant, y compris par temps de neige. Des postes incendie équipés de tuyaux et de lances sont à répartir dans chaque hameau.

Voirie

Sécurisation de la rue des Fours

Ce tronçon classé route départementale est emprunté par les gens qui montent et descendent de Pré Orcel.

En centre village la visibilité est très mauvaise à cause de la combinaison de virages, de croisements et de la pente.

Le Conseil Général nous informe que l'administration ne s'engagera pas à installer des ralentisseurs du fait de la pente trop importante. Par contre si la municipalité souhaite faire des aménagements pour gérer la circulation et sécuriser les riverains, il faut que la route soit rétrocédée à la commune. En échange le Conseil Général prend à sa charge la réfection de l'enrobé de ce tronçon jusqu'au four communal y compris la bande de roulement tout le long de la rue de la Chartreuse.

Pour la faisabilité de cette opération le conseil général exige la remise en ordre des alignements des propriétés privées par rapport à la voie publique.

Sur ces considérations, la commune décide de réintégrer cette voirie dans son patrimoine.

Mais avant la réfection des enrobés il faudra remettre les tampons des regards à la côte, enfouir les réseaux aériens (travaux subventionnés par le SEDI) et vérifier les vannes d'eau du réseau et des abonnés.

Une réflexion a déjà été menée concernant le procédé de sécurisation de la voie :

-Les riverains ont fait une pétition en faveur d'un sens unique (montée par la rue de la Chartreuse et descente par la rue des Fours). Cette solution semble dangereuse car les automobilistes ayant conscience que personne ne viendra en sens inverse, ils pourraient être tentés d'accélérer et de divaguer sur la voie.

-La commune préfère installer des bacs à fleurs en quinconce sur la voirie pour limiter la vitesse et mobiliser l'attention des conducteurs. Ces bacs étant amovibles ils pourront être retirés l'hiver pour ne pas gêner le déneigement. De plus l'aspect décoratif de cette installation participera à l'agrément du village que l'on veut touristique.

La subvention demandée pour ces travaux a été acceptée.



Intervention de la DDT sur la départementale

La DDT a sécurisé la portion de la route départementale au niveau de Morétang suite à la coupe de bois ayant créé un ravin sans protection. Des quilles ont été posées avec un sens prioritaire de circulation à cause du rétrécissement de la voie.

Point sur le déneigement:

Deux fraises à neige, propriété de la commune, sont mises à disposition des Marimontois pour que chacun puisse déneiger les chemins privés (le carburant est à fournir par les utilisateurs). Ces outils sont remisés chez M.Simon aux Prés et chez M.Pelloux à St Georges.

Nous rappelons que la mairie a acquis ce matériel avec une subvention de 10000€ prévue pour remplacer l'étrave du tracto qui a pu être réparée sans frais. Un quad équipé d'une lame à neige utilisé par les titulaires du déneigement pour les recoins fait également partie de l'acquisition.

Les sacs de sels mis à disposition des habitants seront entreposés dans les différents hameaux :

- aux Prés : dans l'ancien local poubelle qui appartient à la Mairie
- à St Georges : dans l'abris bus
- à la Vielle Eglise : sur le parking de M. Iaia
- au Villard
- à la ferme de Bellechambre

Noms des rues et chemins

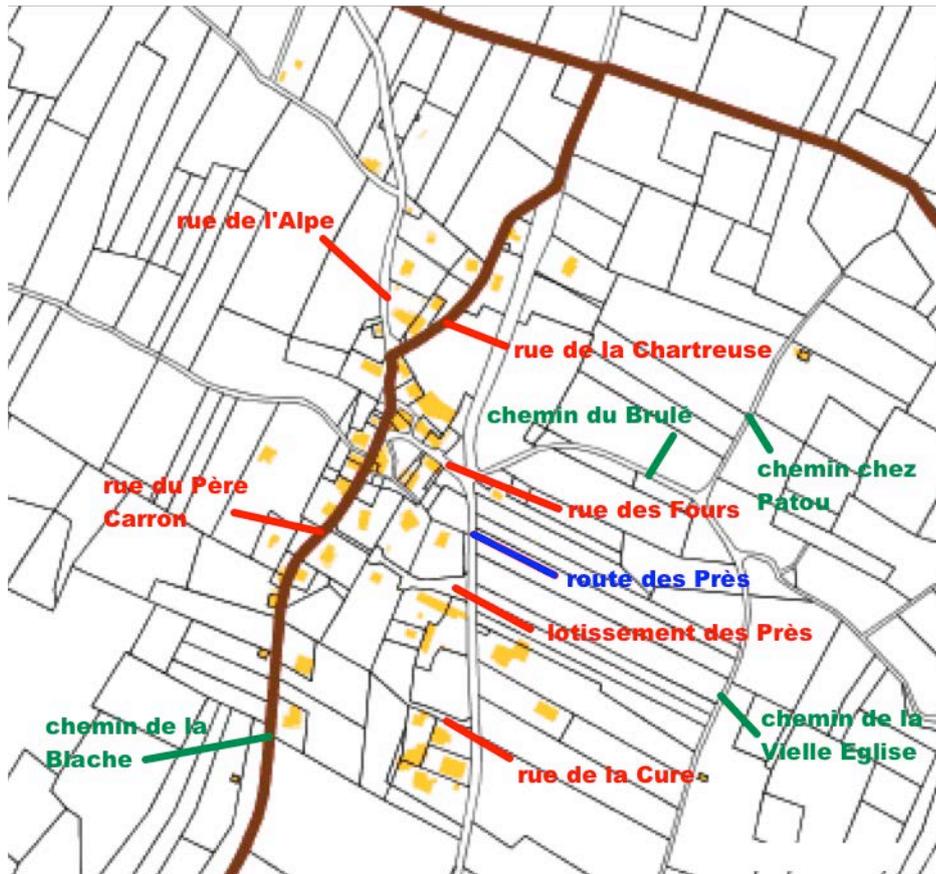
Conformément au programme de campagne les élus s'étaient engagés à nommer les chemins et les rues de la commune.

Une recherche a été faite pour retrouver et compléter les appellations traditionnellement utilisées.

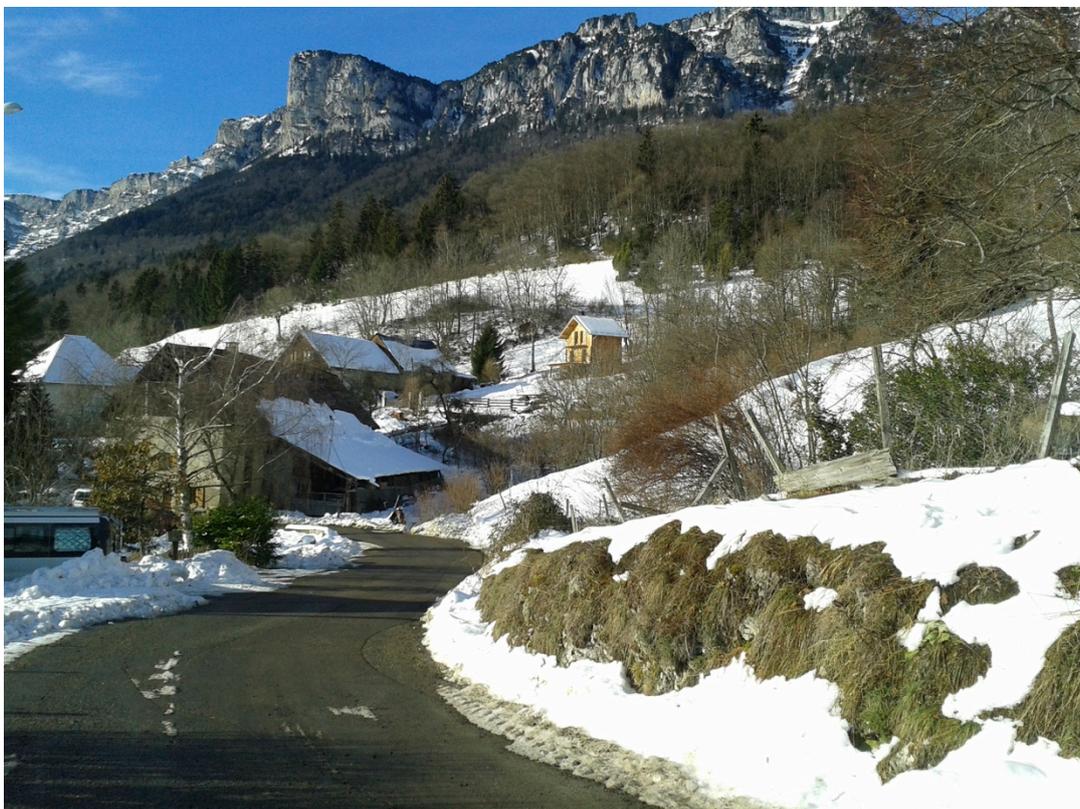
Modèle des plaques de rues et panneaux des chemins qui seront posés au printemps prochain :

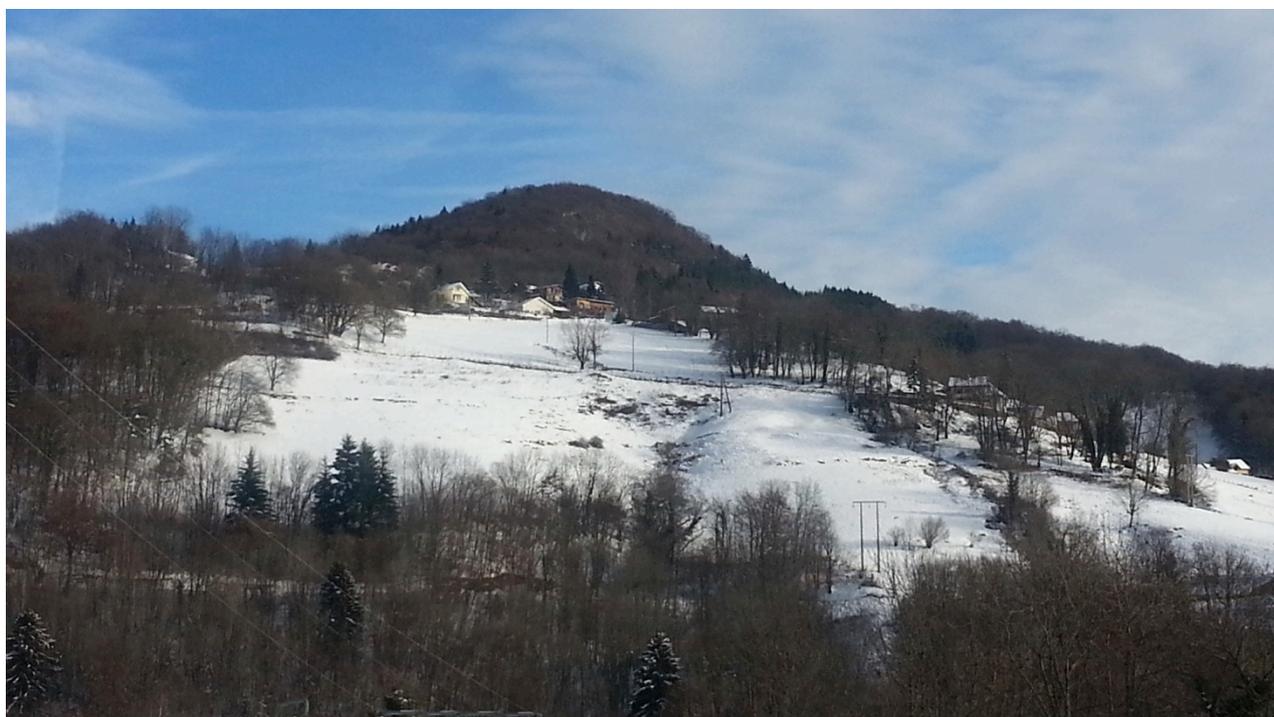


Hameau des Près :

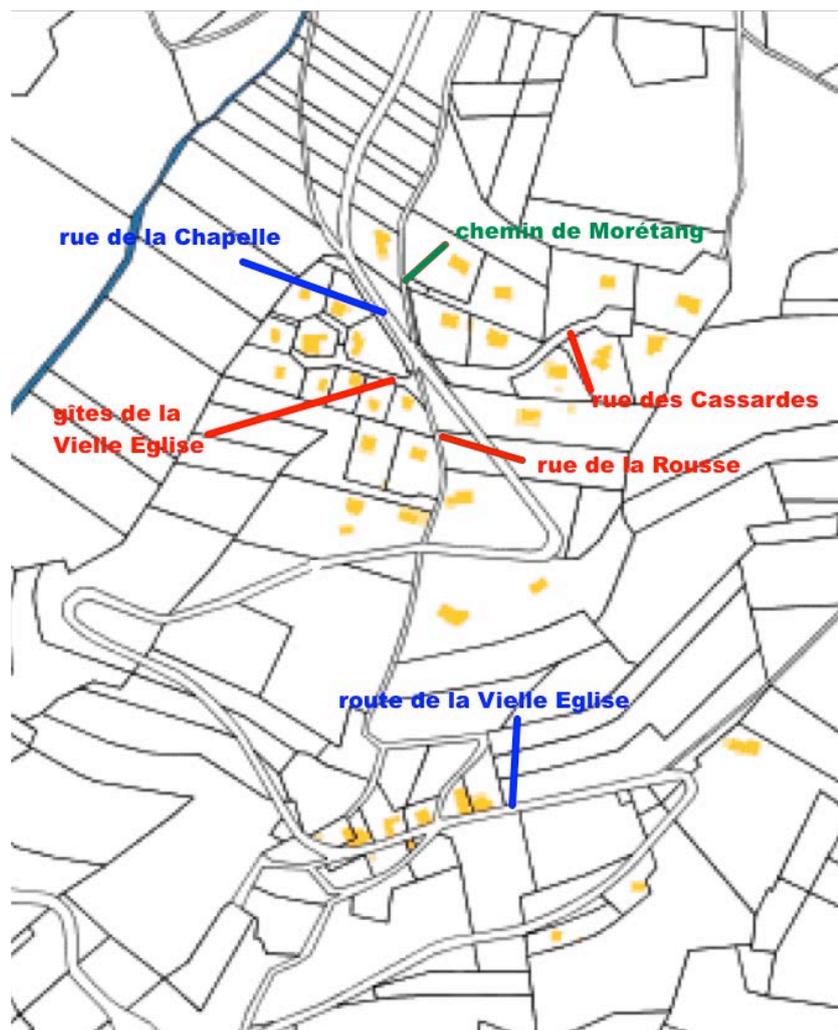


Hameau de St Georges :



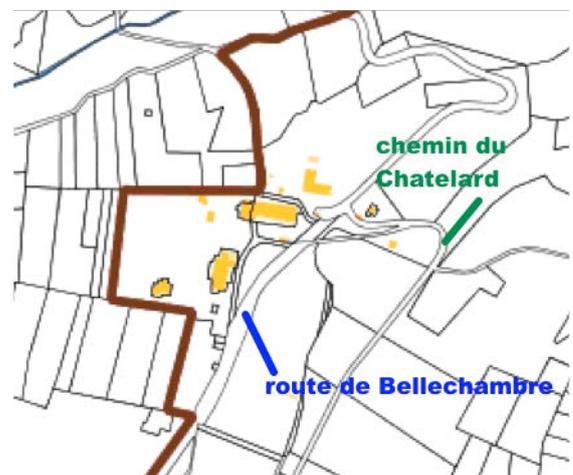
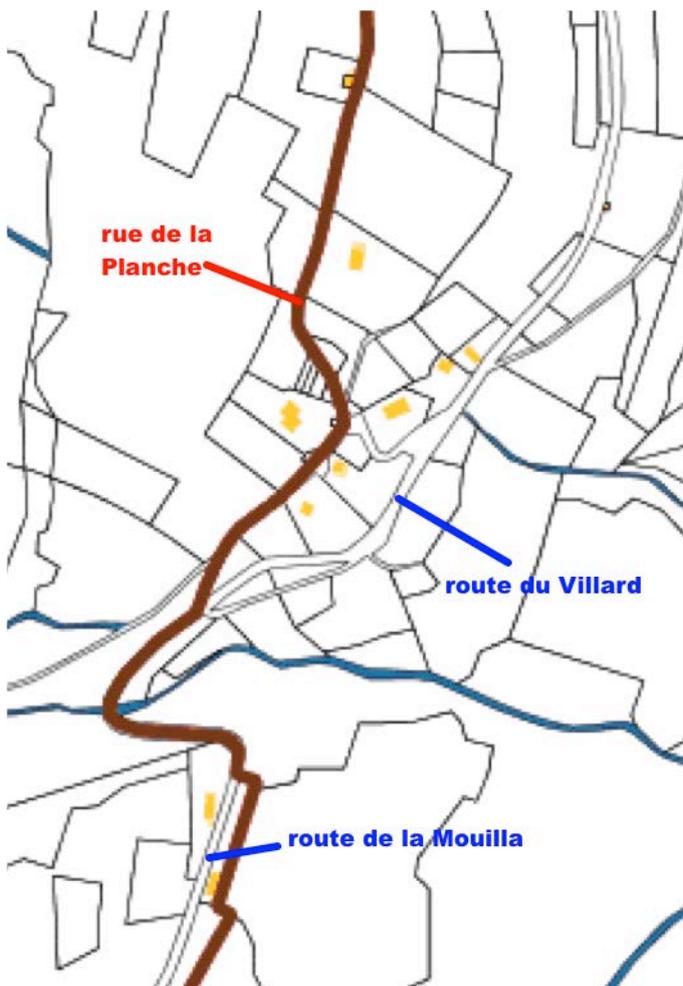


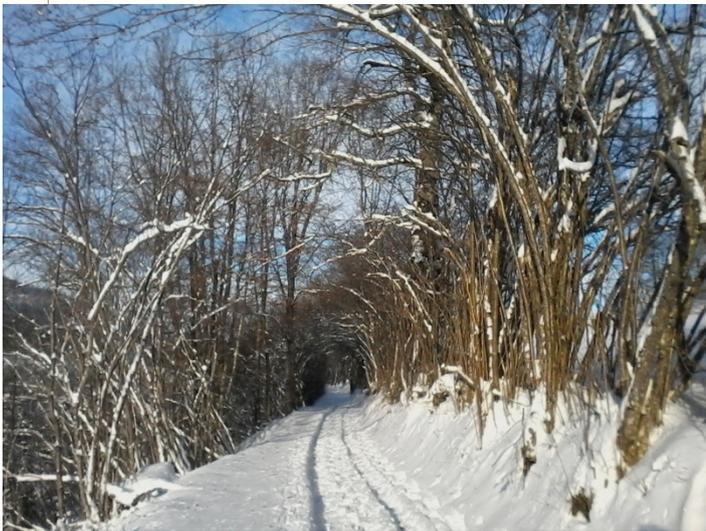
Hameau La Chapelle-Vielle Eglise





Hameau du Villard-la Mouilla- Bellechambre





Parcours santé et ludique

Conformément à la volonté d'offrir un lieu de détente aux habitants, de redonner une vie touristique au village et d'amener une clientèle à l'auberge que la commune souhaite mettre en place, la municipalité a investi dans un « parcours santé et ludique » tout public. C'est la 1^{ère} pièce du réseau de randonnée qui doit être réhabilité sur la commune.

Il s'agit d'une boucle de 3,5km qui fait le tour du mont au hameau des Prés.

Le sol a été aplani et stabilisé.

Le parcours sera équipé d'agrès sportifs, de bancs, de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore locales et d'une table d'orientation en haut du point de vue panoramique sur la vallée. Les équipements seront achevés et inaugurés de façon festive au printemps 2015 (la date sera communiquée dans un flash info). L'opération est déjà autofinancée à hauteur de 90 000€ sur le budget 2014.

La commune remercie les propriétaires des parcelles traversées par le parcours qui ont signé une convention de passage renouvelable. Sans eux le projet n'aurait pas pu se faire dans d'aussi bonnes conditions.

Pour le financement du projet d'ensemble le

maire en tant que conseiller communautaire est en pourparlers avec les vices présidents de la com.com. en charge du tourisme (Christophe Engrand maire de Barraux) et des sports (Daniel Chavand maire de Villard Bonnot) car le projet s'inscrit dans la politique d'aménagement des territoires de montagnes dévolus au tourisme vert et blanc conformément au SCOT et aux thématiques du Parc de Chartreuse

Il faudra également étudier les possibilités de rattacher ce réseau au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées).

D'ors et déjà le Parc de Chartreuse s'est engagé à financer un nouveau panneau à Pré Orcel.



Point de vue pour la table d'orientation



Travaux d'aplanissement et de stabilisation du chemin

Entretien patrimoine



-Pour la valorisation et l'animation de l'église, un essai de mise en lumière extérieure et intérieure d'une puissance totale de 300w a été réalisé, il doit être affiné.

La porte a été repeinte

-Pour recouvrir le clocher en tuile écaille afin d'étancher la toiture en béton fissuré, le devis se monte à 35000€ . Nous attendons l'acceptation des subventions.

-Un tapis rouge a été posé dans la nef et dans le cœur.

-Il faut faire poser une cuve à fuel de 300 litres pour le chauffage de l'église, il en va de la sécurité des biens et des personnes car actuellement l'alimentation provisoire de la chaudière est totalement hors normes voir dangereuse.

-Dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, le monument aux morts a été restauré : la pierre a été nettoyée et les inscriptions repeintes.

La croix au centre village a également été nettoyée et repeinte.

Des motifs lumineux ont été installés dans chaque hameau pour donner un air de fête en période de Noël. Il s'agit de matériels reconditionnés acquis pour 4000€ payables sur deux années et installés bénévolement par l'équipe municipale.

-Il est prévu de construire un abri bus à Vielle Eglise.

L'entreprise Cochet fera le soubassement maçonné pour un montant de 2800€ et l'entreprise Briard fera la structure en bois et la couverture pour un montant de 4700€.

Il n'y a pas de subvention sur ce type d'ouvrage, il sera réalisé en autofinancement.

-Un local à sel et un WC public sera créé derrière l'abri bus des Prés à la place de l'ancien local poubelle qui appartient à la commune.

Pour tous les travaux engagés le prochain journal exposera dans le compte administratif de 2014 l'état des dépenses réalisées.

Urbanisme

Requalification de l'entrée du centre bourg des Prés pour favoriser une vie de village:

Etat actuel :

La première image du village lorsque l'on arrive par l'entrée principale du centre bourg des Prés, est constituée d'un conglomérat de bâtiments disparates et juxtaposés sans cohérence.



La densité et la volumétrie hors de proportion de ces bâtiments créent un îlot formant un point dur isolé du reste du village.

Cet ensemble appartenant à la commune, appelé « Relais nature » a hébergé dans les années 80-90 des « classes vertes » utilisées par les communes de la vallée. Cette activité est abandonnée depuis près de 20 ans. Les trois bâtiments d'époques différentes sont hétéroclites et incongrus car trop urbains dans un environnement montagnard, ils entourent une cour fermée là où l'espace demande à être dilaté et tourné vers le paysage attrayant.

-Le 1^{er} bâtiment est l'ancienne mairie-école construite dans les années 50 sur des fonds de dommages de guerre. Son architecture grandiloquente est inadaptée aux normes actuelles d'utilisation en terme de fonctionnalité et d'accessibilité (escaliers et salles monumentales), de sécurité incendie (planchers en bois), de confort thermique (volumes inchauffables).

De plus les lézardes qui parcourent ses façades révèlent des problèmes structurels. Conséquence elle est désertée de ses fonctions depuis plusieurs décennies.

-Le 2^{ème} bâtiment construit au début des années 80 est une barre d'immeuble, collée contre l'église créant un choc de style et d'échelle mal à propos. Son agencement constitué de petites cellules d'hébergement séparées par un nombre pléthorique de murs porteurs et de demi niveaux n'est pas modulable pour un programme de salles collectives.

-Le 3^{ème} bâtiment sert de salle des fêtes pour la commune. Il s'agit d'une construction artificiellement parachutée sur les fondations d'un ancien « mille club » sur lesquelles elle s'est callée tant bien que mal, d'où une architecture torturée. La salle principale est fermée sur elle-même sans relation directe avec les espaces extérieurs.

Conclusion de ce bilan :

Une restauration de l'existant n'est pas envisageable étant donné le passif qui grève les bâtiments actuels, leur faible valeur patrimoniale et le maigre intérêt mémoriel de leur histoire récente et peu significative.

Une telle restauration serait lourde et coûteuse car elle toucherait à tous les domaines : fonctionnel, structurel, sécuritaire, thermique, accessibilité, et dans tous les cas elle ne permettrait pas d'optimiser le programme souhaité, aussi le résultat serait décevant.

Nous partons donc sur une démolition complète des trois bâtiments existants. Pour la réutilisation sur place des produits de démolition inertes, la commune peut prétendre à une subvention en plus de l'économie réalisée sur le transport des gravats.

Il est à noter que le projet est facilité par le fait que le foncier sur lequel doit se bâtir la nouvelle construction appartient à la commune.

Objectif du projet :

Il s'agit de créer une place de village (lieu de sociabilité, de rassemblement, de convivialité, de mémoire, d'administration, d'échanges économiques), de construire un nouveau bâtiment regroupant les fonctions correspondantes (mairie, halle, salles d'activités socio-culturelles, bistro-auberge), et de mettre en valeur les symboles que sont l'église et le monument aux morts.

Le but de la municipalité n'est pas un simple projet de construction et d'urbanisme.

Le nouvel aménagement a pour objet de favoriser le développement d'activités afin de maintenir et pérenniser une vie de village et fixer une population jeune (aujourd'hui la tranche d'âge entre 26 et 30ans représente 30% des Marimontois).

Sur quelle activité économique s'appuyer?

Le vecteur économique opportun pour un village de montagne est le tourisme vert qui est une thématique du PNRC et qui s'inscrit dans le cadre du SCOT relayé par le Département et la com.com. S'orienter vers cette direction pointée par les organismes de regroupement est une condition essentielle pour obtenir des financements publics.

Pour rendre attractif la commune et retenir les touristes sur place, nous pouvons nous appuyer sur un ensemble d'activités complémentaires touristiques et sportives qui contribueront au fonctionnement d'une auberge, d'un bistro de village, de gîtes, d'une salle hors sac et socio-culturelle, tout en créant de l'emploi.

Tout ceci a déjà existé par le passé et fonctionnait bien.

Pour concrétiser cette politique la commune veut remettre en valeur son important réseau de chemins de randonnées en relation avec le PDIPR, le PNRC et l'ONF : (randonnées d'été, raquettes l'hiver, chemins à thèmes mettant en valeur le patrimoine local : voie romaine, moulin Tardy, charbonnières...)

La commune a déjà investi dans un « parcours santé et ludique » tout public qui fait le tour du mont au hameau des Prés.

Il faut également prendre en compte que Ste Marie du Mont est la porte d'accès au col de l'Alpe qui est un passage privilégié vers la réserve des Hauts de Chartreuse et qui draine bon nombre de touristes qu'il convient de capter.

Il y a également les fêtes qui génèrent une activité : fête de la montagne, fête du pain et d'autres à créer pour participer à l'économie locale.

Autre piste à explorer : les caractéristiques topographiques de la commune correspondent au nouveau spot que recherche la fédération des parapentistes de l'Isère pour une aire de décollage et d'atterrissage.

Projet d'aménagement :

A partir de ces objectifs un programme de travaux a pu être élaboré rapidement en utilisant les compétences techniques disponibles au sein du conseil municipal.

La préfecture nous ayant fait savoir qu'il est indispensable de présenter un projet suffisamment avancé pour pouvoir prétendre aux financements publics qui vont en se raréfiant, d'où une sélection drastique.

Le délai de remise des projets à l'administration impose un bouclage des dossiers en début d'année 2015 pour un déblocage des subventions en 2016.

C'est pour cela que nous nous activons sur tous les fronts (technique, administratif et financier) pour finaliser un dossier étoffé dans les temps impartis.

Programme de travaux proposé:

Le projet s'articule autour d'un espace ouvert : la place du village qui doit accueillir les manifestations publiques destinées à rythmer la vie du village.

Pour bien articuler le nouvel aménagement en direction du village, le bâtiment à construire doit border la place à l'angle sud-ouest.

Le plan d'ensemble infléchi la route devant la nouvelle place afin de casser la ligne droite pour ralentir la circulation des véhicules et sécuriser les piétons.

Des places de parkings complémentaires sont prévues pour éviter que les voitures ne se garent sur les emprises privées lors des rassemblements.

La vocation touristique du village doit être renforcée par une architecture rurale et montagnarde.

En conséquence le bâtiment doit avoir une volumétrie simple basée sur le gabarit de la ferme des Près voisine, à la manière des longues halles agricoles sans effet superflu.

Conformément à la charte architecturale du PNRC il faut favoriser le bois de Chartreuse pour la charpente apparente et le bardage en façade afin de valoriser un matériau local et un circuit court de production. Une pierre sèche de parement peut être utilisée en soubassements et en façade de la mairie pour affirmer son caractère institutionnel.

Pour répondre aux règles d'accessibilité malgré la pente du terrain, les différents niveaux doivent être accessibles de plain-pied par des rampes permettant la circulation autonome des personnes à mobilité réduite. A l'intérieur du bâtiment il faudra un ascenseur pour relier directement tous les niveaux.

Afin de minimiser les coûts de construction, d'entretien et de chauffage, un seul bâtiment regroupe toutes les fonctions du programme.

Ceci permet également un fonctionnement modulaire grâce à la mise en relation directe des différents espaces.

Le bâtiment regrouperait :

- la salle festive socio-culturelle avec une cuisine annexée et une halle couverte en prolongement qui servirait d'espace extérieur abrité.

- une salle hors sac avec douches qui pourrait être mise à disposition des manifestations sportives, des groupes de randonneurs, des associations.

- l'auberge-bistro de village largement ouverte sur l'extérieur et un espace épicerie (l'entité commerciale serait donnée en gérance privée ce qui permettra de créer de l'emploi et responsabilisera l'exploitant)

- la mairie

Afin de participer à l'économie locale, les salles collectives seront également louées à des tiers (particuliers, groupes, associations...) et l'aubergiste règlera un loyer à la mairie.

Financements :

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un investissement lourd à l'échelle de la commune, mais nous pensons avoir une quote-part importante de subventions.

Par chance notre commune est éligible aux subventions d'état dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux), subvention qui viendrait bonifier celles de la Région, du Département, de la Com.com, du PNRC.

Des contacts ont été établis lors du congrès des maires avec Eliane Giraud (Sénatrice, présidente du parc de Chartreuse, vice-présidente du Conseil Régional) et André Vallini (secrétaire d'état à la réforme territoriale) tous deux ont pris acte de notre dossier et veilleront lors de son instruction.

Dans les prochaines publications, nous reviendrons plus en détails sur l'avancement du financement une fois que toutes les subventions seront déterminées et que la faisabilité de ce projet sera établie.

Bien évidemment, nous organiserons une consultation de la population pour finaliser ce projet.



Commémorations

Cérémonie du 11 Novembre :

2014 était l'année de la célébration du centenaire de la guerre 14/18.

Un hommage particulier a été rendu aux habitants de Sainte Marie du Mont morts pour la France. Deux jeunes Marimontoises (Alexandra et Mathilde) ont lu des lettres de soldats morts au combat.

En effet, nous tenions à rendre hommage au courage de ces hommes qui ont permis à notre pays de rester libre.

- Auguste Charles PELLOUX né à la Vieille Eglise le 4 juin 1884, sergent au 340^e régiment d'infanterie, 6^e compagnie, 9^e Bataillon, matricule 02413, époux de Clémence Mélina REY. Il est décédé le 12 avril 1917 à Aix les Bains des suites de ses blessures.
- Joseph Henri BONNAYME, né à St Georges le 11 juillet 1895, mobilisé au 159^e régiment d'Infanterie Alpine a été tué le 17 Octobre 1918 à 12 heures à Thielt, Belgique, en portant secours à son officier blessé d'une balle, dans les derniers jours de la bataille des Flandres pour la libération de la Belgique.
- Gustave BENOIT, né le 18 mai 1894 à Bellechambre, appartenant au 359^e régiment d'infanterie a été tué à Vailly dans l'Aisne le 24 juin 1917. Il est inhumé au cimetière de Vailly.
- Aristide COUP LA FRONDE, né le 5 août 1898, mort le 3 juillet 1920 sans doute de ses blessures. Il a été décoré de la croix de guerre 14-18.



In mémoriam

Une voix si familière s'est éteinte malgré que nous ayons encore tous son écho dans nos oreilles.

Jean Pelloux nous a quitté dans la nuit du 22 Décembre.

Gardons de lui son image joviale lors du repas des anciens parmi nous avant son départ.

•



Repas des anciens et arbre de Noël

Les seniors de notre village ont été conviés à un repas le samedi 13 décembre 2014, organisé par la Mairie, suivi de la remise d'un cadeau à chacun.



Le comité des fêtes Marimontois en collaboration avec la Mairie, a organisé la fête de Noël.

A partir de 14h, tous les enfants de notre village ont été conviés à cette journée. Les enfants ont été accueillis sur la place de la mairie par les lutins du Père Noël et s'en est suivi une ballade en poney au cœur de notre beau village.

Les enfants sont arrivés en salle des fêtes et ont été accueillis par le Père Noël.



Un conteur professionnel du spectacle est venu spécialement à Sainte Marie du Mont pour faire rêver les enfants.

Le Père Noël a offert à chaque enfant un cadeau !



La journée s'est achevée par un goûter (chocolat chaud, papillotes, mandarines et vin chaud pour les adultes) auquel tous les Marimontois et Marimontoises ont été invités ! Tout au long de ce moment de convivialité, un orgue de barbarie a joué des airs de Noël.

Le comité des fêtes Marimontois, a organisé son premier concours de Noël ! Ce concours consistait à décorer vos maisons des plus belles décorations et illuminations. Celui-ci a débuté le 1er décembre 2014 et s'est achevé le 2 janvier 2015 . Un jury composé de Marimontois a été chargé d'élire les plus belles maisons. La remise du trophée et des lots aura lieu à l'occasion des vœux de la municipalité le Vendredi 16 janvier 2015.

Les lots à gagner sont : 1 Vol biplace en parapente, 4 Forfaits « tubing » au col de Marcieu, 10 Places de cinéma « Les 6 Rex » à Grenoble, 4 Ballades à poney « la Ferme des Prés », 10 Lots à retirer à « la Ferme de Bellechambre ».

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons une bonne année 2015!!

Retour sur la fête du pain de montagne



Comme vous le savez, le comité des fêtes Marimontois a organisé sa première fête du pain de montagne le samedi 6 septembre et le dimanche 7 septembre 2014 !

Le samedi 6 septembre à partir de 8h, l'allumage des fours a eu lieu (le four communal, le four privé de M. et Mme Grando et le four privé de la ferme des Prés).

A partir de 13h et durant toute l'après-midi la première cuisson de 80kg de pain s'est déroulée dans la convivialité !

Le comité a lancé l'idée de la création d'une recette « Marimontoise » qui serait le fait marquant de la fête et qui se perpétuerait chaque année. A l'occasion de cette première édition, tous les Marimontois et Marimontoises ont été invités à se retrouver autour du four communal avec leur propre recette (salée ou sucrée) préparée et prête à cuire au feu de bois. La journée s'est achevée par la dégustation et l'élection de la recette marimontoise 2014.

La tarte aux noix réalisée par Sophie Ayache a été élue recette marimontoise de l'année !

Le dimanche 7 septembre à partir de 10h et durant toute la journée s'est déroulée la cuisson de 80kg de pain et s'en est suivi la vente des 160kg de pain.

Un atelier de fabrication de pain pour les enfants, des tours de poney, une buvette, de la musique et des ventes de produits locaux artisanaux ont eu lieu sur la place de la mairie.

Les producteurs présents étaient :

- Christelle MOREAU d'Arvillard : confitures maison, légumes au vinaigre, et petits animaux (lapins et poulets).
- Nathalie RIPERT de Détrier : apicultrice
- Solange BRUN-PRINCE de Chapareillan : Vin blanc de savoie
- Ferme de Bellechambre : fromage de vache issu de l'exploitation

Plus de 180 assiettes garnies (pain, fromage de Bellechambre, charcuterie, fruits) ont été vendues aux visiteurs ainsi que la totalité des 160 pains !

La recette de cette fête du pain a été de 2 126€ qui permettra au comité d'investir dans un pétrin à pain pour l'année prochaine.



Divertissement

HISTOIRE D'ANTAN :

LES TROUPES ETRANGERES SUR NOTRE SOL

Les troupes espagnoles

Pendant la guerre de Succession d'Autriche, les troupes espagnoles emmenées par Don Philippe, Infant d'Espagne, pénétrèrent en Savoie avec facilité, Louis XV ayant donné son accord pour que celles-ci traversent les provinces françaises dont le Dauphiné. Elles occupèrent la Savoie pendant près de six ans (de 1742 à 1749) en laissant de terribles souvenirs.

Le 15 octobre 1742, un détachement de l'armée espagnole (600 soldats) qui campait à l'abri du fort de Barraux, territoire français, (face aux savoyards établis à Montmeillan et aux Marches), monte jusqu'à Bellecombe à travers les abîmes de Myans, sans doute guidé par des habitants de Chapareillan. De novembre 1742 à février 1743 les espagnols, bien souvent en famille, occupent Bellecombe. Certains sont enterrés dans le cimetière de la commune. Cette occupation entraîna des dommages notamment sur la commune de St Marcel. En décembre, 25 000 hommes entrent à St Baldoph et à Apremont. Ils prirent le château le 18 décembre après 3 jours de lutte et commirent des ravages et des atrocités fin décembre 1742. De nombreuses maisons furent incendiées, les vignes arrachées et les vergers sciés.

Les espagnols campèrent à Barraux du 15 octobre au 19 décembre 1742. En janvier, février et mars 1743, venant de Savoie ils se dirigeaient vers la Provence. Les communautés villageoises devaient leur assurer le logement, le couchage, la nourriture. Barraux, la Buissière et Ste Marie d'Alloix eurent à payer 1500 livres. Beaucoup de soldats moururent de misère, de maladie et de froid pendant cet hiver; onze d'entre eux sont enterrés au cimetière de la Buissière où ils campaient, après avoir reçu l'extrême onction ou l'absolution sacramentelle.

Les troupes Autrichiennes

L'étoile de Napoléon avait pâli en 1813 et l'Europe entière menaçait d'envahir la France. Les troupes autrichiennes qui viennent restaurer l'Etat Piémontais et menant une campagne à « la Napoléon », longent le Jura et, venant de Genève, après avoir traversé la Suisse au mépris des traités garantissant sa neutralité, prennent Chambéry le 20 janvier 1814. Le 25 janvier le général français Marchand, sous les ordres du général Desaix, avait fait occuper Chapareillan. Début février, les troupes autrichiennes occupent en force tout le pays entre Chambéry et Montmélian.

Fin Janvier le général autrichien Zeichmeister craignant la défense de Fort Barraux tente de joindre Grenoble en passant par Les Echelles.

Le 6 février Zeichmeister tente d'exécuter une reconnaissance sur Fort-Barraux. Trois colonnes se mettent en route : celle de gauche longe la rive droite de l'Isère, celle du centre commandée par le général en personne suivait depuis les Marches la grande route de Grenoble.

La colonne de droite, forte d'une pointe de cavalerie et de 4 compagnies d'infanterie partie de St Baldoph, passe par la Palud et arrive le 6 février 1814 à 10 heures du matin à Bellecombe. Ils se rangent en bataille autour de l'église et de l'ancien château. De là, ils aperçoivent un poste que le Major Bois du 18^e léger, commandant du Fort Barraux, avait fait placer près du pont (ancien) sur le Cernon. Bois avait fait couper le pont pour intercepter la communication de l'ennemi avec la commune de St Marcel sur laquelle il menaçait de se porter. Afin d'éviter le fort de Barraux les autrichiens envisageaient de rejoindre la plaine à partir de St Georges ou des Prés. Les fantassins autrichiens au nombre de 300, aidés de quelques pièces d'artillerie font face à la compagnie du 11^e de ligne français aux ordres du major BOIS. Ces derniers sont déployés sur la rive nord du Cernon.

Un feu nourri se croise sur le Cernon. Le Docteur BRAVET, Maire de Barraux, est présent à côté du Major. Des habitants et des enfants de Barraux alimentent les combattants français en munition en gravissant les chemins du

plateau. Les français, inférieurs en nombre, durent se replier en bon ordre sous les redoutes du fort de Barraux et le pont de Bellecombe fut emporté. Des anciens racontent que leurs aïeux avaient vu passer des autrichiens à St Georges.

Les français reprirent l'initiative et Zeichmeister se vit contraint pour protéger ses troupes de livrer 2 combats d'arrière-garde, l'un entre Bellecombe et Bellecombette et le second à la Palud. La nouvelle de ce combat a suscité un moment d'affolement à Grenoble où l'on craignait que l'ennemi ne livre une attaque par le massif de la Chartreuse.



Le 7 février au soir, l'armée française repliée à Barraux réoccupe le village de Chapareillan qui avait souffert des exactions des envahisseurs qui appréciaient notamment le vin de Savoie et « *le lard et les jambons sortis du saloir qu'ils mangeaient tout cru comme des affamés. Ils dévoraient le beurre fondu qu'ils savouraient en trempant leur pain comme une friandise.* »

Les différents affrontements ont fait 7 tués et 40 blessés chez les autrichiens et du côté français on compte 5 morts et 20 blessés.

Ce fait d'arme a été relaté par Louise DREVET, romancière dauphinoise dans son roman Bobila paru en 1889. Louise Drevet était la fille de Louis CHAFFANEL, natif de la Cuiller à Barraux. Bobila faisait partie des gamins qui alimentaient en cartouches les soldats français.

La vaillance des soldats français ne purent éviter que les armées coalisées pénètrent dans Paris entraînant la chute de Napoléon et que les troupes alliées occupent Grenoble le 19 avril pendant 38 jours.

R FRANCOZ

Sources :

Archives Départementales de l'Isère.

Archives du diocèse Grenoble- Vienne

Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Grenoble.



**Information : Quelle est cette vieille tradition de l'affouage ?
Pourquoi nous n'en bénéficions pas à Ste Marie du Mont ?**



L'affouage se fait en hiver, période sans feuilles. Le bois de chauffage est empilé en stères

L'affouage est une vieille pratique et tradition qui remonte au Moyen Age. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer (focus en latin qui signifie foyer, feu) d'où le nom de cette pratique. Aujourd'hui, l'affouagiste habite une commune forestière et fait son bois de chauffage en versant ou pas une taxe souvent modique à la commune.

En pratique, parmi les coupes prévues au plan de gestion et marquées par l'ONF, la commune décide, ou de les vendre, ou de les délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage. Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir ou dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme. L'affouagiste organise son chantier en fonction des chemins existants et des moyens dont il dispose. La manutention est importante. Il façonne son bois pendant l'hiver, en période hors sève pour bénéficier d'une meilleure qualité de bois de feu. Le bois fendu est ensuite empilé en stères pour en évaluer le volume. Les affouagistes participent ainsi à la gestion sylvicole de la forêt communale. En prélevant un certain nombre de jeunes arbres identifiés par le forestier, ils permettent en effet aux autres de mieux se développer. Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

Pendant des années, des habitants de Sainte Marie du Mont sont allés travailler au bois, exploiter leur bois de chauffage selon le principe de l'affouage. Il n'en est plus rien depuis quelques années, alors pourquoi alors que la demande est bien là ?

Ce qu'il faut savoir c'est que malgré une grande occupation de l'espace par la forêt sur le territoire, seulement 21ha relèvent de la propriété communale. Une parcelle (il y en a 5) passe en coupe environ tous les 5 ans, selon les types de peuplements forestiers, leurs âges, et des chemins de vidange (pas toujours propice à la mobilisation des bois). En somme, la commune n'est en rien responsable du manque de délivrance de bois de chauffage à ses habitants. C'est la forêt qu'elle possède qui n'est pas de surface suffisamment grande et composée de peuplements riches qui permet l'attribution annuelle de bois d'affouage. Que ceux qui souhaitent en bénéficier se fassent connaître en mairie, vous serez informés des prochaines attributions d'affouage (à priori pas avant 3 ans).



Curiosité

Vous avez très certainement déjà vu ces marques sur des arbres lors de vos promenades en forêt, mais savez-vous ce qu'elles signifient ?

Sur cette image figure 4 indicateurs :

- Un placard blanc habillé de deux traits rouge parallèles et horizontaux, telle est la norme pour matérialiser la limite de propriété forestière d'une forêt communale gérée par l'ONF. Cette marque est donc le périmètre.
- Un trait rouge horizontal, telle est la norme pour matérialiser la limite d'une parcelle forestière (par un trait blanc dans d'autres forêts ; Méfiez-vous, ce marquage n'est en aucun cas une forme de balisage pédestre !).
- « D » est le nom donné à cette parcelle telle qu'elle est déterminée dans le plan de gestion (les parcelles sont parfois lettrées parfois numérotées).
- Un placard blanc marqué en rouge « SAINTE MARIE DU MONT » signifie bien que cette forêt est la propriété de la commune forestière de Ste Marie du Mont. Cette information peut aussi être donnée sous la forme d'une plaque en plastique (anciennement en fer), cloutée aux arbres.

Le jeu du petit naturaliste N°2 (Réponses dans le prochain journal)

Pourquoi les feuilles des arbres de la famille des Feuillus tombent-elles en hiver ? (attention plusieurs réponses possible)

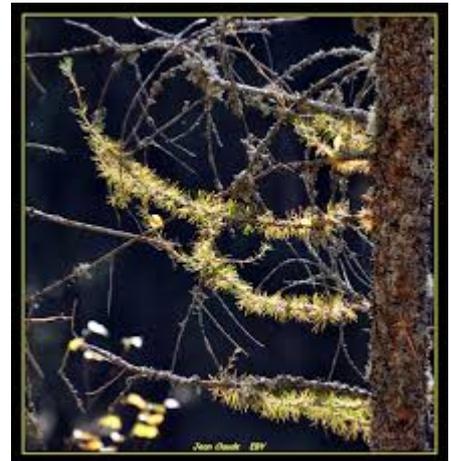
- Parce que les arbres sont morts
- A cause du vent
- Parce qu'il y a moins de lumière
- Parce que la sève ne circule plus quand il fait froid

Ces feuilles qui tombent à l'automne sont dites **caduques**. Comment s'appellent les feuilles ou aiguilles qui ne tombent pas ?

feuilles p.....



Quel est l'unique arbre de la famille des résineux qui perd ses aiguilles en hiver ?



Posez votre question à l'ONF par mail à stemariedumont@ozone.net ou par courrier déposé en Mairie, la réponse paraîtra dans le prochain journal.

Sophie Ayache, ONF
Technicienne forestier de l'Office
National des Forêts

Réponses du jeu du petit naturaliste N°1 :

Le Hêtre est relié à l'image n°4, l'Epicéa à l'image n°3 (ses aiguilles sont piquantes), l'Erable à l'image n°2, et le Sapin à l'image n°1 (ses aiguilles ne piquent pas et ont deux bandes blanches en dessous. Les grandes familles d'arbres sont les Feuillus et les Résineux aussi nommé les Conifères.

Infos Pratiques

Démarches administratives

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile Formulaire à retirer	Copie acte de naissance/Carte d'identité périmée/Deux photos récentes aux normes iso/Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois/Décret de naturalisation /Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	Gratuit mais le renouvellement, quelqu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie	<p>Durée de validité :</p> <p>Nouvelles cartes : 15 ans</p> <p>Anciennes cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2004 prorogées de 5 ans supplémentaires</p> <p>• Présence de la personne lors de la remise du dossier</p>
Passport biométrique	Mairie détentrice du dispositif de recueil des demandes de passeport (Domène, Grenoble, Allevard, Chambéry...); liste disponible en mairie	Copie acte de naissance / Carte d'identité / 2 photos récentes aux normes iso / Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois / Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal à 86 € pour les adultes • Timbre fiscal à 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans • Timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans 	<p>Si parents divorcés : Jugement de divorce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai : 15 jours <p>• Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs</p>
Attestation d'autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française		Nous ne délivrons plus d'attestation de sortie du territoire depuis le 01.01.2013.		
Carte d'électeur	Maire du domicile (inscription toute l'année)	Lors de son déplacement, le mineur devra se munir de sa seule carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste, le 28 février Inscription avant le 31 décembre pour voter l'année suivante
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou vol, fournir l'état civil des conjoints, des parents et des enfants	Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile de personne décédée	Indiquer le nom, prénom et date du décès	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de domicile du défunt ou d'un des héritiers	Pièce d'identité de la personne qui se présente / Livret de famille de la personne décédée avec mention de décès	Gratuit	La mairie ne délivre de certificats qu'aux héritiers directs, l'héritage ne doit pas dépasser 5 300 €

Divers

Syndicat d'Apiculture de l'Isère :

Chaque année les habitants de notre village peuvent être confrontés à l'essaimage

des abeilles domestiques (entre fenêtres et volets de vos maisons, arrêt d'un essaim dans un de vos arbres...)

Pour résoudre ce problème ne contactez plus les Pompiers mais le régulateur du syndicat d'Apiculture Monsieur Saint Pierre au 06 12 86 12 48.

Nouveaux horaires de la trésorerie du Touvet :

Les horaires d'ouverture de la trésorerie du Touvet seront modifiés comme suit :

-Du lundi au jeudi : ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (Sans changement)

-Fermeture au public le vendredi toute la journée

Broyage à domicile des branchages :

Le bureau communautaire a acté la suppression depuis le mois d'avril 2014 de la prestation de broyage effectuée à domicile par les agents du service « gestion des déchets » de la communauté de communes.

Les Marimontois détenteurs de branchages peuvent donc se rendre en déchèteries de Crolles, Le Touvet ou Saint Ismier de 8h30 à 17h45 ou sur les sites de broyage de la Com-Com à Saint Nazaire les Eymes, Goncelin ou Saint Hilaire du Touvet.

Pour plus d'informations contactez le 04 38 72 94 30

(dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Mardi : 8h30 à 12h30

Jeudi : 8h30 à 12h30

Vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 04.76.08.50.40 et Fax : 04.76.08.55.59

Mail: stemarkiedumont@ozone.fr

Permanence parlementaire :

Mr François Brottes

Député de l'Isère et Président de la Commission des Affaires Economiques

77 place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE

Tél 04 76 92 18 96 // fax 04 76 92 18 98

Mail : francois.brottes@wanadoo.fr // www.francois-brottes.com

Permanence du Maire et des Elus :

Chaque premier samedi du mois en Mairie :

De 9h00 à 12h00 sur rendez-vous.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat :

Vous pourrez joindre :

Le Maire : M. MONNET Robert # 06 14 27 07 70

1er adjoint : M. BRIGUGLIO Antonino # 06 37 52 80 74

2ème adjoint : M. KOVACS Johan # 06 75 24 58 77

3ème adjoint : Mme. GOETSCHY Céline # 06 75 78 27 44

Horaires des transports en commun

LES TRANSPORTS du GRÉSIVAUDAN		PBUIA - LA BUISSIÈRE - STE MARIE d'ALLOIX - LA FLACHÈRE	
Tél. 0810 12 12 33		Cofinancé par 	
Horaires valides à compter du 03/09/13			
www.transportsdugresivaudan.fr			
Fonctionne en période scolaire		LM-JV	
Renvois à consulter		A	
BUISSIÈRE (LA)	LE BOISSIEU	07:55	
FLACHÈRE (LA)	LE BOISSIEU LOT	07:56	
	LA GARE	07:58	
	MAIRIE	08:00	
	LA FLACHÈRE ECOLE	08:02	
BUISSIÈRE (LA)	LA BUISSIÈRE ECOLE	08:15	
SAINTE MARIE D'ALLOIX	LE VILLAGE	08:20	
BUISSIÈRE (LA)	LA BUISSIÈRE ECOLE	08:30	
SAINTE MARIE D'ALLOIX	LE VILLAGE	08:40	
FLACHÈRE (LA)	LA FLACHÈRE ECOLE	08:50	

Renvois à consulter

A - A la Flachère école, correspondance avec la ligne TOU04.

LES TRANSPORTS du GRÉSIVAUDAN		PBUIA - LA FLACHÈRE - STE MARIE d'ALLOIX - LA BUISSIÈRE	
Tél. 0810 12 12 33		Cofinancé par 	
Horaires valides à compter du 03/09/13			
www.transportsdugresivaudan.fr			
Fonctionne en période scolaire		LM-JV	
Renvois à consulter		A	
FLACHÈRE (LA)	LA FLACHÈRE ECOLE	16:05	
SAINTE MARIE D'ALLOIX	LE VILLAGE	16:15	
BUISSIÈRE (LA)	LA BUISSIÈRE ECOLE	16:30	
SAINTE MARIE D'ALLOIX	LE VILLAGE	16:40	
BUISSIÈRE (LA)	LA BUISSIÈRE ECOLE	16:45	
FLACHÈRE (LA)	LA FLACHÈRE ECOLE	16:55	
	MAIRIE	16:59	
	LA FLACHÈRE - LA GARE	17:02	
	LE BOISSIEU LOT	17:03	
BUISSIÈRE (LA)	LE BOISSIEU	17:05	

Renvois à consulter

A - A la Flachère école, correspondance avec la ligne TOU04.

Extraits des principales décisions prises en conseil municipal

Séance du 18 / 07 / 2014

- 1) adoption du règlement établi par la commission ONF & Paysages pour l'utilisation des chemins ruraux d'exploitation forestière
- 2) renouvellement de l'attribution des aides scolaires pour les voyages d'études avec les mêmes tranches de coefficient familiale
- 3) dénonciation du marché de travaux de Naldeo et Gauthey pour la troisième tranche des travaux d'assainissement
- 4) attribution d'une subvention de 250€ pour l'achat d'un tracteur par la ferme de Bellechambre
- 5) attribution d'une subvention de 250€ pour le comité des fêtes marimontois

Séance du 19 / 09 / 2014

- 1) attribution du marché de travaux de substitution pour la reprise de la troisième tranche d'assainissement à l'entreprise Colas
Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre au bureau d'étude MMO
- 2) validation par enquête publique du déclassement du chemin sur la parcelle de M. Pelloux à Saint Georges

Séance du 17 / 10 / 2014

- 1) le choix du modèle de défibrillateur s'est porté sur le type automatique et connecté
- 2) demande de subvention au SEDI pour la suppression des lampes ballon fluo contenant du mercure
- 3) virement de crédit au budget principal du compte 2315 (installation matériel et outillage) au compte 2312 (immobilisations terrains) pour un montant de 70 000€ pour la réalisation du parcours de santé
- 4) remboursement de 450€ à Madame Venet pour les travaux effectués par elle dans l'appartement communal dont elle est locataire

Internet Haut Débit

L'accès à internet est devenu avec le temps une commodité de plus en plus importante et notre village n'est pas dans une situation très satisfaisante.

Il existe à date 3 moyens principaux d'avoir un accès à internet :

#1- la solution wifi offerte par Ozone en place dans le village

#2- utiliser un accès par satellite

#3- utiliser un accès par un réseau mobile

Quelques habitations sont suffisamment proches des relais ADSL de la vallée pour avoir un accès classique ADSL mais avec des débits réduits.

De plus cela ne concerne pas la majorité des habitants.

La solution #1 n'est pas très stable et plutôt coûteuse par rapport à une offre classique de type ADSL.

La solution #2 est coûteuse à l'installation et présente une limitation technologique ennuyeuse : la latence trop importante qui limite les usages de type téléphonie.

Cette solution est sensible aux intempéries et ne propose pas d'offre TV similaire à une offre classique de type ADSL.

La solution #3 dépend de la couverture des opérateurs téléphoniques et n'est pas suffisante sur notre commune.

Nous étudions donc la possibilité d'amener un accès ADSL classique jusqu'à notre village, notamment en partenariat avec le conseil général.

Pour ce faire nous avons besoin d'en savoir plus sur votre besoin concernant internet.

Merci de retourner ce questionnaire soit à la Mairie, soit par courrier électronique à johan.kovacs@gmail.com

1- Mon accès internet actuel : (sélectionnez une réponse au moins)

- Numeo / Ozone
- Satellite -> Opérateur (Sat2way, Nordnet, ...) : _____
- Opérateur Mobile (Free, SFR, Orange, ...) : _____
- ADSL -> Opérateur ((Free, SFR, Orange, ...) : _____
- Autre -> Précisez (numeris, ...) : _____
- Pas d'accès internet

2- Mes besoins :

- Téléphonie
- Télécharger des vidéos ou des fichiers volumineux
- Regarder des vidéos (streaming)
- Télécharger de la musique
- Ecouter de la musique / radio (streaming)
- Envoyer des fichiers volumineux
- Surfer sur le web
- TV
- Jeux vidéo en ligne
- Autre :

3- Mes attentes :

- Mon accès internet actuel me suffit
- Mon accès internet actuel ne me convient pas, pour les raisons suivantes :

Je serais prêt à résilier mon accès actuel et m'engager avec une offre ADSL classique si elle venait jusqu'au village

Je souhaite être contacté(e) directement pour en savoir plus.

Mon tel : _____

Mon e-mail : _____

Autre :

